



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GENERALE

TD/B/COM.1/EM.3/1
29 août 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Commission du commerce des biens et
services, et des produits de base
Réunion d'experts sur des mesures positives
en vue de promouvoir un développement
durable et en particulier d'atteindre
les objectifs des accords multilatéraux
sur l'environnement
Genève, 3-5 novembre 1997
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Election du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Mesures positives en vue de promouvoir un développement durable et en particulier d'atteindre les objectifs des accords multilatéraux sur l'environnement (AME)
4. Adoption du rapport

II. Annotations à l'ordre du jour provisoire

Point 1 : Election du bureau

Il est recommandé à la Réunion d'experts d'élire un président et un vice-président/rapporteur.

Point 2 : Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire de la Réunion figure dans la section I plus haut. Un calendrier des séances pour les trois jours prévus est joint au présent document.

Documentation

TD/B/COM.1/EM.3/1 Ordre du jour provisoire annoté

Point 3 : Mesures positives en vue de promouvoir un développement durable et en particulier d'atteindre les objectifs des accords multilatéraux sur l'environnement (AME)

La Réunion est convoquée en application d'une décision adoptée par la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base à la deuxième partie de sa première session (19-21 février 1997). Elle a pour objectif "d'étudier des mesures positives et des démarches novatrices en vue de promouvoir un développement durable et en particulier d'aider à atteindre les objectifs des accords multilatéraux relatifs à l'environnement (AME)"¹.

Pour faciliter les travaux de la Réunion d'experts, le secrétariat de la CNUCED a établi un document thématique intitulé "Mesures positives en vue de promouvoir un développement durable et en particulier d'atteindre les objectifs des accords multilatéraux sur l'environnement" (TD/B/COM.1/EM.3/2). Il y indique les questions sur lesquelles les débats pourraient porter :

- a) expériences concernant l'accès aux écotechnologies et le renforcement des capacités;
- b) rôle des instruments de marché, y compris les échanges de droits d'émission et l'application conjointe, dans la promotion d'un développement durable;
- c) rôle des incitations concernant la conservation de la diversité biologique et la promotion d'un développement durable; et
- d) mécanismes financiers et approches novatrices pour la mobilisation de ressources financières aux fins d'un développement durable.

La Réunion d'experts devrait se concentrer sur les mesures qui pourraient être prises à un niveau multilatéral pour promouvoir le développement durable et en particulier atteindre les objectifs des accords multilatéraux sur l'environnement (AME). Elle peut contribuer à une meilleure compréhension des possibilités et des difficultés concernant l'application de mesures positives, et être aussi l'occasion d'examiner des approches novatrices en la matière. Cela pourrait favoriser une application effective

¹Rapport de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base sur sa première session (TD/B/44/5 - TD/B/COM.1/6), annexe I, partie B, par. 3 a).

de telles mesures, essentielle à la promotion du développement durable. Les résultats de la Réunion d'experts seront présentés à la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base à sa deuxième session (17-21 novembre 1997) pour suite à donner.

Documentation

TD/B/COM.1/EM.3/2 "Mesures positives en vue de promouvoir un développement durable et en particulier d'atteindre les objectifs des accords multilatéraux sur l'environnement"

Point 4 : Adoption du rapport

Les experts adopteront des recommandations/conclusions à la fin de la Réunion. Le rapport final sera établi sous l'autorité du Président après la clôture de la Réunion.

Calendrier des séances

Lundi 3 novembre	Mardi 4 novembre	Mercredi 5 novembre
<u>10 heures</u> <u>Plénière</u> : Ouverture de la Réunion Election du bureau Adoption de l'ordre du jour <u>Discussions informelles</u> : Point 3	<u>10 heures</u> <u>Discussions informelles (suite)</u> : Point 3	<u>10 heures</u> <u>Discussions informelles (suite)</u> : Point 3
<u>15 heures</u> <u>Discussions informelles (suite)</u> : Point 3	<u>15 heures</u> <u>Discussions informelles (suite)</u> : Point 3	<u>15 heures</u> <u>Discussions informelles (suite)</u> : Point 3 (si nécessaire) Examen d'un projet de texte de recommandations ou de conclusions <u>Plénière (séance de clôture)</u> : Adoption du rapport
